

NICOX SA

Société anonyme au capital de 22 899 009 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines

06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis

R.C.S. GRASSE 403.942.642

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 7 JUIN 2016

L'an deux mille seize,

Le sept juin à quatorze heures,

Les actionnaires de la société Nicox S.A. se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 – Bâtiment D – 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, sur convocation du Conseil d'administration, suivant avis de réunion publié au BALO en date du 29 avril 2016, avis de convocation publié au BALO en date du 13 mai 2016, avis de convocation publié dans le journal d'annonces légales "L'Avenir Côte d'Azur" en date du 13 mai 2016 et lettres simples adressées à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives quinze jours au moins avant la date de l'avis de convocation.

Les sociétés NOVANCES DAVID & ASSOCIE et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquées par lettres recommandées AR du 17 mai 2016, sont absentes et excusées.

Il est établi une feuille de présence signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Michele GARUFI préside l'assemblée en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Gavin SPENCER et Madame Irène LALANDE, actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle PIERRY.

Le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (résolution n°1).

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (résolution n°2)
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (résolution n°3).
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées (résolution n°4).
- Fixation des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration (résolution n°5).
- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société (résolution n°6).
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (Monsieur Jean-François Labbé) (résolution n°7).
- Pouvoirs à donner en vue des formalités (résolution n°8).

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 1 355 016 actions sur les 22 929 184 actions ayant droit de vote et composant le capital social.

N'ayant pas réuni le quorum requis des actions ayant droit de vote, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

En conséquence, le Président déclare que, conformément à la décision du Conseil d'administration du 14 avril 2016, une nouvelle assemblée générale ordinaire sera convoquée sur deuxième convocation le mardi 21 juin 2016 à 14 heures dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 – Bâtiment D – 2405 route des Dolines - 06560 Valbonne Sophia Antipolis, pour délibérer sur le même ordre du jour.

La séance est aussitôt levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT

Monsieur Michele GARUFI

LE SECRETAIRE

Madame Emmanuelle PIERRY

LES SCRUTATEURS

Monsieur Gavin SPENCER

Madame Irène LALANDE